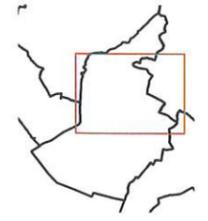


PLAN LOCAL D'URBANISME

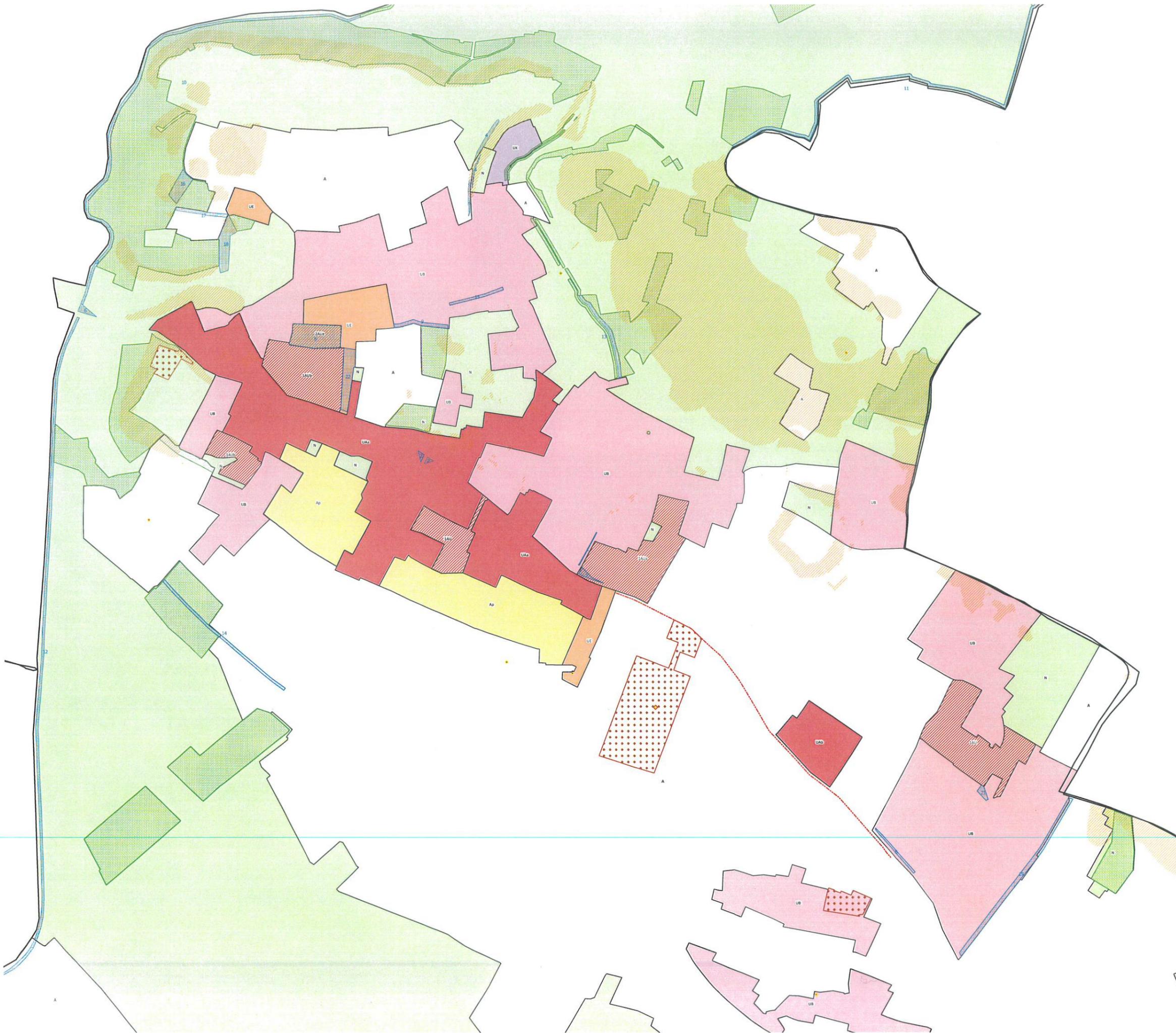
4.2 Zonage



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 09/12/2008 Arrêté le : 11/02/2015 Approuvé le : 17/12/2015
 Modification n°1 le : 02/04/2024

Plan n°2
 Echelle 1/2 500



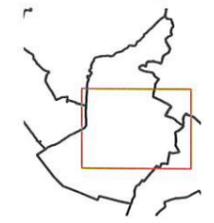
Légende

- 33339_ZONE_URBA_20151217_modif_V2
- UA : Zone urbaine dense
 - UB : Zone d'urbanisation moins dense et plus contemporaine
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - UK : Zone urbaine à vocation de camping
 - IAU : Zone à urbaniser
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
 - At : Zone agricole touristique
 - N : Zone naturelle
- Emplacement réservé
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Espace boisé classé
 - Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au PPRI
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Bâtiment pouvant changer destination au titre de l'article R. 123-12-2°
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Espace boisé classé
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau
 - Limites communales

N°	Désignation des opérations envisagées	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Amenagement du carrefour R.D 669/V.C n°1 - Sur R.D. élargissement pour réalisation d'un rond-point. - Sur V.C. 1: emprise portée à 8 m environ - Pan coupé au carrefour	Commune	518 m²
2	Amenagement du carrefour R.D 669/V.C n°4 Elargissement V.C chemin du " Sablas " (emprise de 8m minimum)	Commune	244 m²
4	Elargissement V.C chemin du " Sablas " (emprise de 8m minimum)	Commune	799 m²
5	Amenagement et sécurisation de la RD669 au niveau des Lurzines	Commune	449 m²
6	Amenagement d'un accès à la berge du Moron et au sentier de randonnée - parcelle n° 1005	Commune	362 m²
7	Création d'une aire de repos	Commune	342 m²
8	Reserve foncière pour la réalisation de nouveaux équipements publics	Commune	4740 m²
9	Création d'une voie de desserte des équipements sportifs	Commune	793 m²
10	Cheminement piéton - Pont du Moron Site naturel (largeur d'emprise 5 m)	Commune	4432 m²
11	Cheminement piéton - Site naturel de La Chapelle de Mognigne (largeur d'emprise 5 m)	Commune	16890 m²
12	Cheminement piéton - Pont du Moron - La Cafourche (largeur d'emprise 5 m)	Commune	13478 m²
13	Cheminement piéton + Passage de canalisation (assainissement) + entretien fossé - Le Moulinot - Moulin de landart (largeur d'emprise 5 m)	Commune	1162 m²
14	Cheminement piéton - Chemin Entre Deux Monts - Clayac (largeur d'emprise 5 m)	Commune	1679 m²
15	Cheminement piéton - zone du stade - Chemin du Launa de Nohy (largeur d'emprise 5 m)	Commune	577 m²
16	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	1529 m²
17	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	716 m²
18	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	2360 m²
19	Création d'une voie de desserte, de sécurisation et d'aménagement de la frange Est des Lurzines (largeur d'emprise de 5m minimum)	Commune	3122 m²
21	Sécurisation d'une arce de voirie pour l'aménagement du secteur des Lurzines centra	Commune	326 m²
22	Réalisation d'un parc de stationnement	Commune	2540 m²

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Zonage



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 09/12/2008 Arrêté le : 11/02/2015 Approuvé le : 17/12/2015
 Modification n°1 le : 02/04/2024

Plan n°2
 Echelle 1/2 500

Légende

- 33339_ZONE_URBA_20151217_modif_V2
- UA : Zone urbaine dense
 - UB : Zone d'urbanisation moins dense et plus contemporaine
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - UK : Zone urbaine à vocation de camping
 - 1AU : Zone à urbaniser
 - 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
 - At : Zone agricole touristique
 - N : Zone naturelle
- Emplacement réservé
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Espace boisé classé
 - Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au PPRI
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Bâtiment pouvant changer destination au titre de l'article R. 123-12-2°
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Espace boisé classé
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Cours d'eau
 - Limites communales

N°	Désignation des opérations envisagées	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Amenagement du carrefour RD 669/V.C n°1 - Sur R.D: élargissement pour réalisation d'un rond-point. - Sur V.C 1: emprise portée à 8 m environ - Pan coupé au carrefour	Commune	518 m²
2	Amenagement du carrefour RD 669/V.C n°4 - Pan coupé au carrefour	Commune	244 m²
4	Élargissement V.C chemin du "Sablans" (emprise de 8m minimum)	Commune	799 m²
5	Amenagement et sécurisation de la RD669 au niveau des Lurzines	Commune	449 m²
6	Amenagement d'un accès à la berge du Moron et au sentier de randonnée - parcelle n° 1005	Commune	362 m²
7	Création d'une aire de repos.	Commune	342 m²
8	Réserve foncière pour la réalisation de nouveaux équipements publics	Commune	4740 m²
9	Création d'une voie de desserte des équipements sportifs	Commune	793 m²
10	Cheminement piéton - Pont du Moron Site naturel (largeur d'emprise 5 m)	Commune	4432 m²
11	Cheminement piéton - Site naturel de La Chapelle de Magrigne (largeur d'emprise 5 m)	Commune	16890 m²
12	Cheminement piéton - Pont du Moron - La Cafourche (largeur d'emprise 5 m)	Commune	13478 m²
13	Cheminement piéton - Passage de canalisation (assainissement) - entretien fossé - Le Moulinot - Moulin de landart (largeur d'emprise 6 m)	Commune	1162 m²
14	Cheminement piéton - Chemin Entre Deux Monts - Clayac (largeur d'emprise 5 m)	Commune	1679 m²
15	Cheminement piéton - zone du stade - Chemin du Latua de Nolly (largeur d'emprise 5 m)	Commune	577 m²
16	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	1529 m²
17	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	716 m²
18	Amenagements, installations et constructions nécessaires à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine préhistorique (grotte de Pair non Pair, gisement " Sur Roc ")	Etat	2360 m²
19	Création d'une voie de desserte, de sécurisation et d'aménagement de la frange Est des Lurzines (largeur d'emprise de 8m minimum)	Commune	3122 m²
21	Sécurisation d'une amorce de voirie pour l'aménagement du secteur des Lurzines contre	Commune	326 m²
22	Réalisation d'un parc de stationnement	Commune	2540 m²